

# L'éducation en Asie en 2014 : quels enjeux mondiaux ?

## Colloque international

CIEP, 12-14 juin 2014

### Fiche documentaire

## CORÉE DU SUD

Cette fiche documentaire sur le système éducatif de la Corée du Sud a été réalisée à l'occasion du colloque « L'éducation en Asie en 2014 : quels enjeux mondiaux ? » organisé par la Revue internationale d'éducation de Sèvres. Les informations retenues sont issues principalement de sources institutionnelles ; les références sont données en fin de document.

Quelques données statistiques sont mentionnées dans ce document mais une synthèse concernant 14 pays d'Asie fait le point plus précisément sur les données statistiques par pays. Par ailleurs, les références bibliographiques concernant la Corée du Sud se trouvent dans la sélection réalisée pour le colloque. Ces deux documents sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.ciep.fr/revue-internationale-deducation-sevres/education-en-asie-en-2014-quels-enjeux-mondiaux>

Deux *études de cas* sont consacrées à la Corée du Sud, à l'occasion du colloque, dans l'atelier 1 « récits et discours » et l'atelier 4 « évolution des organisations scolaires face aux mutations »

Bernadette Plumelle, juin 2014

**Religion (s)** Sans religion (43,3 %), bouddhisme (24,2 %), protestantisme (24 %), catholicisme (7,6 %), autres (0,9 %) (enquête 2010).

**Langues et groupes ethniques** Langue officielle : coréen. Pays homogène au plan linguistique. L'Académie nationale de la langue coréenne (1984) élabore la politique linguistique sud-coréenne et a pour mission de promouvoir l'usage correct de la langue coréenne par le grand public.

**Nature du système scolaire** **Système décentralisé.** En 1991, la *Local Autonomy Law* donne plus d'autonomie à l'échelon local et provincial.

**Trois niveaux de décision :** 1) le ministère, qui encadre le système éducatif et définit la politique éducative nationale ; 2) les 16 bureaux municipaux et provinciaux de l'éducation (*offices of education*) ; 3) les 182 bureaux locaux de l'éducation. Des conseils de l'éducation sont installés à ces deux niveaux et prennent des décisions sur un nombre importants de sujets (curriculum, emploi du temps, financement...).

Autonomie accrue des écoles privées et publiques pour qu'elles adaptent le curriculum à leur environnement éducatif.

**Ministère(s) en charge de l'éducation Enseignement professionnel** **Ministère de l'éducation.** Il est responsable notamment de la conception et de la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'éducation. Il supervise les établissements d'enseignement primaire, secondaire et supérieur, ainsi que la conception et la publication des programmes et des manuels. Il a en charge l'administration et le financement de l'ensemble du système éducatif. Les établissements d'enseignement supérieur privés et publics sont sous son autorité.

## Objectifs affichés Grands principes Priorités

L'ensemble du système éducatif se fonde sur la philosophie traditionnelle, *hongik ingan*, qui exhorte chacun à agir pour le bien de tous (chacun doit contribuer à l'intérêt général de l'humanité).

**Objectifs** : aider chacun à parfaire son caractère, développer la capacité à atteindre une vie indépendante et à acquérir les qualifications de citoyens démocratiques ; être en mesure de participer à la construction d'un État démocratique et à la promotion de la prospérité de l'humanité.

*Loi d'éducation de 1949* : école élémentaire obligatoire et gratuite, auto-détermination, professionnalisme, neutralité politique et autonomie des *colleges* et des universités garantie par la loi. *National Charter of Education* (1968) : définit les grandes orientations de l'éducation et engage de profondes réformes (formation des enseignants, fin de l'examen d'entrée dans le secondaire très sélectif).

*Fundamental Law of Education* (1997) concerne les niveaux d'enseignement primaire, secondaire et supérieur et en définit les principaux objectifs : droit à l'éducation pour tous les citoyens, contenus et évaluations, frais de scolarité, école obligatoire, curriculum, manuels scolaires.

**Priorités** : « rendre la personne créative et innovante en particulier dans le domaine des technologies nouvelles, l'orienter vers un champ professionnel adapté à ses qualités, la rendre coopérative et apte à communiquer avec son environnement et à devenir un citoyen fier d'aborder de manière conquérante la globalisation ».

## Articulation primaire secondaire supérieur

**Scolarité obligatoire** de 6 à 14 ans mais 90 % des 6-17 ans sont scolarisés. Pas de redoublement au primaire.

**Enseignement primaire** : 6 ans ; enseignement secondaire inférieur (*middle school*) : 3 ans ; enseignement secondaire supérieur (*high school*) : 3 ans. À la fin de l'école primaire, les élèves sont affectés de manière aléatoire dans un établissement de leur zone d'habitation, qu'il soit public ou privé (*random school assignment*).

*High School Equalization Policy* : politique qui a aboli progressivement l'examen d'entrée dans les établissements du secondaire supérieur, d'abord à Séoul et Pusan (1974) puis dans les grandes villes, pour permettre le développement normal des enfants en réduisant le stress, éviter que les écoles se concentrent sur la préparation à l'examen de collège, décourager le soutien scolaire privé et réduire les écarts entre les différents établissements.

**Secondaire supérieur** : établissements d'enseignement général (66,36 %) et professionnel (30 %) (chiffres 2008). Il existe 23 *special high schools* pour les élèves doués en sciences, en arts, en éducation physique et une quarantaine spécialisées dans les langues. 90 % des élèves obtiennent le diplôme de fin d'études secondaire : *Junior high school diploma*.

Le *Collège Scholastic ability test* (CSAT), introduit en 1993, est un **test d'entrée à l'université** très sélectif, conçu sous l'autorité du *Korea Institute of Curriculum and Evaluation* (KICE) pour mesurer les aptitudes générales académiques des élèves. Le résultat du test détermine l'université dans laquelle il sera intégré. Le test est basé sur le curriculum national modifié en 2004. Après 2013, le CSAT s'alignera sur le curriculum révisé de 2009.

Les établissements privés ont leur propre politique. Il existe sept types d'établissements supérieurs. Plus de 30 % des programmes d'enseignement supérieur sont d'une durée inférieure à trois ans (2010).

## Public / privé

**La Loi sur les écoles privées** (1963) vise à faciliter le développement des écoles privées. 1,3 % des élèves du secteur primaire sont inscrits dans une école privée, 18,3 % au secondaire inférieur et 46,5 % au secondaire supérieur (UNESCO Bangkok, 2012).

Environ 80 % des étudiants fréquentent un établissement universitaire privé et le budget des établissements est essentiellement financé (plus de 70 %) par les frais de scolarité.

## Coût aux familles

L'école primaire est gratuite ; l'école secondaire inférieure est gratuite pour les enfants dont les caractéristiques sont définies dans le *Special Education Promotion Act* et pour les enfants des zones rurales. L'enseignement secondaire supérieur est payant.

## Programmes et curricula

*Korea Institute of Curriculum and Evaluation* (KICE) créé en 1998. Les curricula sont révisés régulièrement. Ils constituent la base des programmes et sont adaptés par chaque école.

**Matières à l'école primaire** (2009) : langue coréenne ; mathématiques ; études sociales/éducation morale (les deux premières années : « *disciplined life* ») ; science/économie domestique (les deux premières années : « *intelligent life* ») ; éducation physique (les deux premières années : « *pleasant life* ») ; arts (musique, arts visuels) et anglais à partir de la 3<sup>e</sup> année ; activités créatives (*creative experiential learning activities*).

**Matières au secondaire inférieur** (2009) : langue coréenne ; études sociales/éducation morale ; mathématiques ; science/technologie, économie domestique ; arts (musique, beaux-arts), éducation physique, anglais, matière à option, activités créatives (*creative experiential learning activities*).

**Matières au secondaire supérieur** (2009) : langue coréenne ; anglais ; mathématiques ; sciences sociales (qui incluent histoire et éducation morale) ; sciences ; arts ; éducation physique ; technologie ; économie domestique ; seconde langue étrangère ; caractères chinois et classiques ; matière à option, « *liberal arts* » + *creative experiential learning activities* (24 unités horaires).

Flexibilité (égale ou supérieure à 10 %) du programme dans l'enseignement obligatoire. 612 h d'instruction obligatoire de 7 à 8 ans, 703 h de 9 à 11 ans, 859 h de 12 à 14 ans et 1020 h à 15 ans.

**Évaluation nationale** : création en 2000 du *national assessment of educational achievement* (NAEA). Évaluation de tous les élèves en littératie et numératie pour les années 3 et 5 (enseignement primaire) ; 7 et 9 (enseignement secondaire inférieur).

## Enseignants

Formation des enseignants du primaire dans les universités d'éducation ; ceux du secondaire sont formés dans des *colleges* universitaires. Durées des études : 2 ans pour le pré-primaire, 4 à 6,5 années pour le primaire et le secondaire.

Pour exercer au niveau primaire et secondaire, les diplômés doivent depuis 1992 passer un **test** : *the teacher employment test* (TET).

**Évaluation** nationale des enseignants depuis 2010. Les enseignants ayant des résultats faibles reçoivent une formation supplémentaire.

**Taux d'encadrement** (2011) : 19 élèves/enseignant au primaire, avec 26,3 élèves en moyenne par classe ; 12 élèves/enseignant avec 34 élèves en moyenne par classe dans le secondaire inférieur. Les enseignants sont bien payés par comparaison avec les enseignants d'autres pays de l'OCDE. En 2011, les salaires des enseignants en Corée s'élevaient à 48 251 \$ après 15 ans d'exercice (moyenne de de l'OCDE : 38 136 \$).

## Temps d'enseignement

Deux semestres (34 semaines). Semaine de 5 jours depuis 2010. Unité horaire d'un cours : 40 minutes au primaire, 45 minutes au secondaire inférieur et 50 minutes au secondaire supérieur. Programme après l'école (*after school program-ASP*). Initiative lancée en 2004 pour alléger les dépenses des familles en matière de soutien scolaire privé et réduire les inégalités sociales. En 2010, chaque école a proposé ce programme en demandant une contribution financière minimale : 43,1 % des élèves ont participé au primaire, 50 % dans le secondaire inférieur et 79 % dans le secondaire supérieur. Le programme a été financé en grande partie par le gouvernement. En outre, le gouvernement a fourni 390 000 bons pour les étudiants défavorisés en 2010 (14,8 millions \$ US) soit 40 000 bénéficiaires supplémentaires par rapport à 2009. Les enseignants sont recrutés soit au sein du système d'éducation soit à l'extérieur. (Bray)

## Autres

95 % des élèves terminent leur formation du secondaire supérieur avec succès dans le délai imparti (taux le plus élevé de l'OCDE).

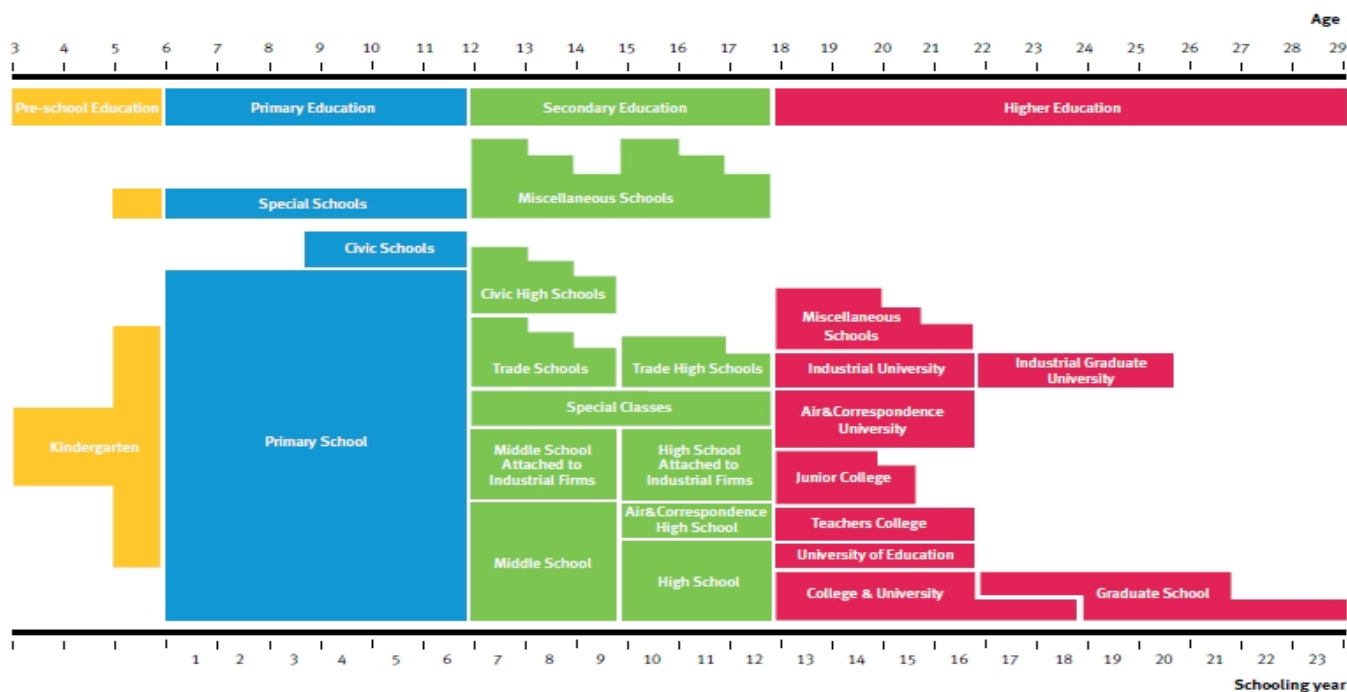
En 2010, le secteur du **tutorat privé** est estimé à 3 % du produit intérieur brut. Les dépenses ont augmenté chaque année de 1998 à 2009. En 2012, 80,9 % des élèves des écoles primaires suivaient des cours privés de soutien scolaire, 70,6 % au secondaire inférieur et 57,6 % au secondaire supérieur (Bray, 2014). Ces écoles (*hagwons*) sont maintenant obligées de fermer à 22 h. Les enseignants des écoles publiques et privées n'ont pas le droit de donner de cours particuliers (Bray).

En 2004, mise en place de cours de radiodiffusion (*EBS: educational broadcasting system*) pour les lycéens préparent le CSAT comme alternative aux cours particuliers ; les évaluations montrent que le programme est particulièrement efficace dans les zones rurales. (Bray, 2012) CHLS (*Cyber Home Learning System*) : initiative lancée par le gouvernement pour réduire le besoin de tutorat payant. Service en ligne pour l'autoformation des élèves. En 2010 : 2,918 millions d'inscrits et 329 697 utilisateurs/jour.

## Références bibliographiques

- Central Intelligence Agency, **The World Factbook : Korea**, CIA/Washington, avril 2014, fiche disponible sur <https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/ks.html>
- BRAY Mark, KWO Ora, **Regulating private tutoring for public good : policy options for supplementary education in Asia**, UNESCO/Bangkok, 2014, 105 p., disponible sur <http://cerc.edu.hku.hk>  
<http://cerc.edu.hku.hk/new-book/regulating-private-tutoring-public-good-policy-options-supplementary-education-asia/>
- Ministry of education, site du ministère [http://english.moe.go.kr/web/1691/site/contents/en/en\\_0203.jsp](http://english.moe.go.kr/web/1691/site/contents/en/en_0203.jsp)
- UNESCO, International Bureau of Education, **World data on education. VII ed. 2010/11 : Republic of Korea**, juin 2011, 29 p., disponible sur <http://www.ibe.unesco.org> <http://unesdoc.unesco.org/images/0019/001931/193189e.pdf>

## Organisation du système éducatif



Source : site du ministère de l'éducation [http://english.moe.go.kr/web/1707/site/contents/en/en\\_0275.jsp](http://english.moe.go.kr/web/1707/site/contents/en/en_0275.jsp).